

CONFIANCE

INTÉGRITÉ

TRANSPARENCE

# Code d'éthique et de conduite des affaires de Nexans

ENGAGEMENT

LOYAUTÉ

CONFIDENTIALITÉ

RESPECT

CONFORMITÉ

DIALOGUE

<u>Avant-propos</u>	<u>01</u>
<u>Nexans souscrit au Pacte mondial</u>	<u>02</u>
<u>Un guide au quotidien</u>	<u>03</u>
<u>Nos partenaires commerciaux</u>	<u>04</u>
• Relations avec les clients	
• Agents, consultants et distributeurs	
• Relations avec les fournisseurs et sous-traitants	
• Cadeaux et invitations	
• Concurrence	
• Contrôle des exportations	
• Prévention du blanchiment d'argent	
<u>Nos actionnaires et partenaires financiers</u>	<u>06</u>
• Exactitude et exhaustivité des données financières	
• Délit d'initié	
<u>Environnement et Responsabilité produits</u>	<u>08</u>
• Protection de l'environnement	
• Responsabilité produits	
<u>Les collaborateurs</u>	<u>10</u>
• Diversité et équité	
• Formation et développement	
• Relations sociales	
• Santé et sécurité	
<u>Gouvernements et Communautés</u>	<u>12</u>
• Lutte contre la corruption	
• Activités politiques	
• Relations avec les communautés	
• Enquêtes des autorités réglementaires ou gouvernementales	
<u>Conduite professionnelle</u>	<u>14</u>
• Conflits d'intérêt	
• Protection des ressources de l'entreprise	
• Respect des règles de confidentialité	
• Propriété intellectuelle	
<u>Mise en œuvre des principes de conduite des affaires</u>	<u>16</u>

# Avant-propos



L'avenir de notre Groupe repose d'abord sur la confiance, celle de nos clients, de nos actionnaires, de nos collaborateurs, de nos partenaires et de l'ensemble des communautés dans lesquelles nous nous inscrivons.

La confiance se gagne par l'intégrité, le professionnalisme et l'équité. Nous sommes jugés sur ce que nous faisons et sur la façon dont nous le faisons. Orientation client, excellence opérationnelle, transversalité, engagement : les valeurs que nous privilégions doivent se traduire dans notre éthique et nos comportements.

J'y attache la plus haute importance : la création d'un Comité CSR que je préside chargé du développement durable chez Nexans et de son déploiement en témoigne.

Notre Groupe investit de nouveaux marchés, s'implante dans de nouveaux pays, accueille de nouveaux collaborateurs. Cette diversité est une richesse et un atout.

Elle le sera plus encore si nous partageons des principes et des règles de conduite communs. En respectant des normes éthiques exigeantes, nous renforçons la confiance et le respect de toutes les personnes concernées par nos activités. Nous leur donnons envie de travailler avec et pour Nexans. Nous continuerons ainsi à nous développer avec succès en contribuant utilement à la société dans laquelle nous vivons.

Rien ne remplace le bon sens et la recherche d'une éthique personnelle fondée sur le respect et sur la responsabilité. Mais grâce à ses principes clairs et précis, à l'évocation de situations concrètes, le Code d'éthique et de conduite des affaires de Nexans vous aidera à agir au nom du Groupe de façon irréprochable.

En cas d'hésitation ou de question sur la conduite à tenir, parlez-en rapidement à votre responsable ou à l'un des contacts mis à votre disposition dans l'entreprise.

Il n'existe aucune opposition, bien au contraire, entre la recherche de performance financière et l'application de normes exigeantes dans la conduite des affaires.

Le respect de ce code est l'affaire de chacun et une voie de progrès pour tous.

Je compte sur vous, personnellement, pour le faire vôtre, le consulter chaque fois que nécessaire et l'appliquer rigoureusement dans votre travail quotidien.

**Frédéric Vincent**  
Président-Directeur-Général

CONFIANCE //  
Les comportements éthiques favorisent la confiance

# Nexans souscrit au Pacte mondial

---



Nexans a signé le Pacte mondial des Nations Unies en décembre 2008. En adhérant à ce pacte, notre Groupe s'engage à soutenir et mettre en œuvre, dans son domaine d'influence, **dix principes fondamentaux** liés aux droits de l'Homme, au droit du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

---

## Droits de l'Homme

**Principe 1 :** Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; et

**Principe 2 :** à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

## Droit du travail

**Principe 3 :** Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;

**Principe 4 :** l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;

**Principe 5 :** l'abolition effective du travail des enfants ; et

**Principe 6 :** l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

## Environnement

**Principe 7 :** Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;

**Principe 8 :** à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et

**Principe 9 :** à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

## Lutte contre la corruption

**Principe 10 :** Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

⇒ Pour en savoir plus : [www.unglobalcompact.org](http://www.unglobalcompact.org)

---

# Un guide au quotidien

---

Le Code d'éthique et de conduite des affaires du Groupe Nexans fixe les principes que les collaborateurs du Groupe doivent respecter dans le cadre de leurs activités professionnelles. Il complète les règles, les procédures et les normes définies dans votre pays auxquelles vous devez continuer à vous référer. Il peut être actualisé à tout moment à l'initiative de la Direction Générale du Groupe. Il s'adresse à **tous les collaborateurs**, aux membres des Comités Exécutifs et de Direction, aux mandataires sociaux de Nexans et de ses filiales dans le monde.

---

## Respecter les lois : une obligation absolue

**Le respect des lois et des réglementations des pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités est une obligation qui ne souffre aucune exception.**

Lorsque les règles de notre Code d'éthique sont plus exigeantes que la législation nationale, elles doivent s'appliquer sauf s'il en résulte une action illégale.

Nexans est une société française, cotée à la Bourse de Paris. Dans certains cas, les lois françaises ou de l'Union européenne s'étendent aux activités internationales de Nexans, à ses filiales ainsi qu'aux activités professionnelles des salariés du Groupe.

Le Code d'éthique est conçu pour nous aider à résoudre les questions et les dilemmes que nous pourrions rencontrer dans notre travail. Comment traiter certaines

demandes de clients ou de fournisseurs ? Comment se comporter avec ses collègues ? Le Code d'éthique apporte une aide pratique sur ces sujets et sur bien d'autres. Le sommaire permet de trouver rapidement les sujets abordés.

Il n'est cependant pas possible de traiter de façon exhaustive toutes les situations qui pourraient se présenter. Si vous êtes confronté à une question d'éthique ou de conduite des affaires, posez-vous les questions suivantes :

- Est-ce légal ?
- Est-ce conforme au Code d'éthique du Groupe ?
- Suis-je certain de la conduite à suivre ?
- Ai-je le sentiment de prendre une bonne décision ?
- Que pourrait-on en penser si cela devenait public ?

En cas de doute, chacun doit exprimer ses préoccupations et peut demander conseil. Plusieurs interlocuteurs sont susceptibles de vous aider (voir page 16).

---

## Vous êtes manager, vous avez plus de responsabilités car :

- Vous donnez l'exemple et promouvez une conduite éthique.
  - Vous êtes un décideur et donc confronté à des questions qui peuvent être complexes.
  - Votre équipe fera appel à vous pour obtenir de l'aide et des conseils et vous devez lui répondre.
- 

CONFORMITÉ //

Le respect de la loi guide nos actions

# Nos partenaires commerciaux

---

Nexans souhaite bâtir avec ses clients, ses fournisseurs et sous-traitants des relations solides et durables, fondées sur l'honnêteté, la confiance et l'intérêt mutuel. Les engagements vis-à-vis des tiers sont pris par des collaborateurs dûment habilités.

Nous respectons les **droits de propriété** de nos partenaires commerciaux sur les éléments matériels ou immatériels qu'ils nous confient.

Nous préservons la **confidentialité** des informations qui nous sont confiées.

Nous gérons les données personnelles de nos partenaires commerciaux de manière responsable, en conformité avec les lois régissant la **protection de la vie privée**.

## Relations avec les clients

Nexans traite ses clients avec intégrité et équité quelle que soit leur taille.

Nous nous engageons à **promouvoir de façon honnête et loyale** nos produits et nos services. Nous veillons à ce que nos déclarations, communications et présentations soient exactes et dignes de confiance.

## Agents, consultants et distributeurs

Les contrats établissant des relations commerciales entre les entités du Groupe et des agents, représentants, consultants et distributeurs sont signés exclusivement par des personnes habilitées, généralement le responsable du pays. La signature intervient lorsque toutes les **vérifications** prévues ont été effectuées et tous les accords requis obtenus.

Le détail est donné dans la procédure de la Direction Générale « *Dealing with agents, consultants and international distributors* » (GMP4).

## Relations avec les fournisseurs et sous-traitants

Nous sommes jugés sur la qualité des relations que nous entretenons avec nos fournisseurs. Nous faisons en particulier l'objet de contrôles de la part de nos clients et d'agences de notation sur **nos critères de choix** ainsi que sur l'engagement de nos fournisseurs à conduire leurs affaires de manière responsable.

Nous procédons à la sélection des fournisseurs sur la base **d'appels d'offres ouverts** et concurrentiels. Nous devons nous assurer que toutes les offres sont prises en compte de façon équitable.

Nous encourageons les fournisseurs à **partager nos engagements** notamment en matière de conditions de travail, de respect des droits de l'Homme et de respect de l'environnement.

## Cadeaux et invitations

Lorsque nous offrons des cadeaux ou des invitations, nous devons rester dans **des limites raisonnables** au regard des lois applicables et des pratiques commerciales usuelles.

Nous n'acceptons pas de cadeau qui pourrait influencer (ou être considéré comme destiné à influencer) notre jugement ou interférer avec **notre devoir de loyauté** envers Nexans.

Nous offrons ou acceptons de recevoir des cadeaux dans le respect des principes susmentionnés, et en tout état de cause, autres qu'en **espèce**.

En cas de doute, vous pouvez en parler avec votre responsable.

## Concurrence

Nexans agit en conformité avec les principes d'une **concurrence loyale**, dans le respect des lois applicables. Cette concurrence loyale et ouverte est dans l'intérêt direct de Nexans. Les lois antitrust et les lois relatives à la concurrence interdisent, entre concurrents, toute forme d'accord, de concertation, d'entente expresse ou tacite ou de coalition qui porterait atteinte à la libre concurrence. Ces lois sont complexes et assorties de lourdes sanctions civiles et pénales, susceptibles de s'appliquer non seulement aux personnes morales, mais également aux personnes physiques.

Chacun doit veiller à ne pas entretenir de relations avec des concurrents qui soient constitutives d'un **accord** ou d'une **entente illicite**. Nexans, en particulier, doit s'abstenir de toute participation à :

- des ententes sur les prix,
- des accords visant à une répartition des marchés ou des clients,
- des accords de quotas de production ou de ventes,
- des concertations entre candidats à un appel d'offres, susceptibles de fausser le jeu de la concurrence,
- des pratiques déloyales,
- des ententes ou accords visant à évincer un concurrent du marché ou à restreindre l'accès aux marchés des nouveaux concurrents par des moyens illicites.

Le détail est donné dans la procédure de la Direction Générale « *Lignes Directrices en matière de conformité aux règles de la concurrence* » (GMP9).

En cas de doute, il convient de consulter le Service juridique suffisamment tôt pour éviter les risques d'infraction.

## Contrôle des exportations

Nexans respecte les embargos statutaires et légaux sur les exportations. Avant de procéder à l'exportation d'un produit, d'un logiciel ou d'une technologie, sa catégorie et son classement doivent être vérifiés afin de savoir si une autorisation spéciale est nécessaire.

## Prévention du blanchiment d'argent

Nexans s'engage à respecter toutes les lois internationales contre le blanchiment d'argent et le terrorisme. Le Groupe ne traite qu'avec des clients dont les activités commerciales et l'origine des fonds sont légales.

Chaque entreprise du Groupe met en œuvre des procédures **d'identification** des clients.

Chacun d'entre nous doit faire preuve de vigilance à l'égard des commandes ou des **paiements inhabituels**, des structures d'échanges particulièrement **complexes**, des transferts de fonds vers ou depuis des pays n'ayant aucun lien avec la transaction.

# LOYAUTÉ //

La loyauté permet d'établir des relations de confiance durables

# Nos actionnaires et partenaires financiers

---

Nexans assure un **traitement égal** à tous ses actionnaires. Nous communiquons de façon régulière, **sincère** et **transparente** avec nos actionnaires et nos partenaires financiers.

Nexans respecte des normes strictes en matière de **gouvernement d'entreprise**, de **contrôle interne** et de **gestion des risques**.

## **Exactitude et exhaustivité des données financières**

---

L'honnêteté, l'exactitude et la précision des informations financières, juridiques, économiques, industrielles, commerciales, sociales et environnementales sont essentielles pour respecter nos obligations légales, notamment à l'égard de nos actionnaires, de nos partenaires et des autorités, pour fonder nos décisions, pour préserver la crédibilité et la réputation de notre Groupe.

Chacun doit respecter les obligations, procédures et consignes de son entité concernant le **reporting**

**interne**, l'enregistrement des informations, leur **conservation** et leur **archivage**.

Nous devons nous assurer que toutes les transactions et opérations sont enregistrées de manière précise, exacte et exhaustive, et coopérer pleinement avec les **auditeurs** internes et externes chargés de les vérifier.

En cas de doute, vous devez partager vos interrogations, demander conseil et si nécessaire, signaler immédiatement toute anomalie ou violation de ces règles à votre responsable ou à la Direction Juridique du Groupe.

---

**Falsifier un document ou créer des informations trompeuses constitue une fraude.**

Nexans ne tolère aucune sorte de fraude. Toutes nos données doivent refléter exactement les situations, les opérations et les transactions.

---

## Délit d'initié

Utiliser des informations privilégiées pour acheter ou vendre des **titres cotés en Bourse** est passible de sanctions pour « délit d'initié ». Les sanctions peuvent inclure des amendes élevées et des peines d'emprisonnement.

Une **information privilégiée** est une information qui n'est pas disponible publiquement et qui pourrait avoir une influence sur le cours d'un titre coté. C'est le cas notamment des plans stratégiques, des évolutions et prévisions de ventes et de résultats, des dividendes envisagés, des engagements financiers ou contentieux importants, des fusions, acquisitions et cessions en cours ou à venir, des changements parmi les cadres dirigeants. Une personne détenant une information privilégiée est considérée comme **initié**.

Des procédures spécifiques de la Direction Générale traitent du « délit d'initié » (GMP2) et précisent la « liste d'initiés » permanents et occasionnels (GMP5).

**Seules les personnes autorisées sont habilitées à divulguer des informations confidentielles à l'extérieur du Groupe.**

La procédure de la Direction Générale « *Public disclosure of significant information* » (LP 3) en précise les modalités.

---

Chacun doit s'interdire d'acheter ou vendre des titres de Nexans ou de ses partenaires commerciaux s'il détient des informations privilégiées les concernant.

Nous ne devons divulguer aucune information privilégiée à quelque personne que ce soit.

---

TRANSPARENCE //

Chacun doit communiquer des informations fiables et précises

# Environnement et responsabilité produits

Nexans s'attache à minimiser l'impact sur l'environnement de ses activités et de ses produits et à développer des solutions de câblage qui contribuent à **préserver l'environnement** et à **économiser l'énergie**.

Le Groupe se mobilise pour la sécurité des installateurs, des opérateurs et usagers des infrastructures, bâtiments, moyens de transport, équipements et machines équipés de ses câbles et systèmes de câblage.

## Protection de l'environnement

Quel que soit le lieu où nous opérons, nous nous attachons à réduire l'impact de nos activités sur l'environnement par des mesures de **prévention des risques** et des accidents, en maîtrisant nos consommations, en diminuant, traitant et recyclant nos déchets et nos rejets. Chacun doit apporter sa contribution et selon ses fonctions :

- appliquer scrupuleusement toutes les obligations réglementaires ainsi que celles propres au Groupe en matière d'environnement ;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre le **système de management environnemental** du Groupe (décrit dans le Manuel Environnement Groupe) et contribuer à l'amélioration des résultats ;
- participer aux programmes **d'économies d'énergie et de réduction des consommations de matières premières** mis en œuvre par son unité.

La politique environnementale du Groupe est définie dans la charte « Maîtrise des risques » disponible sur l'intranet Corporate.

## Responsabilité produits

La confiance de nos clients s'appuie d'abord sur la **qualité** et la **sécurité** et de nos produits. Nous devons tous y contribuer. Chacun d'entre nous doit, selon ses fonctions :

- s'assurer de la conformité de nos produits aux normes réglementaires et internes, en privilégiant les plus exigeantes en termes de sécurité ;
- veiller à la stricte application des contrôles de qualité à chaque étape de la production ; signaler ou réagir rapidement à tout problème de qualité pour qu'il y soit remédié ;
- veiller à ce que la documentation technique et les consignes d'installation et de sécurité qui accompagnent nos produits soient parfaitement claires pour prévenir tout risque d'accident ;
- prendre en compte tous les problèmes de sécurité ou de qualité signalés par les installateurs et les clients.

Nous collaborons étroitement avec nos clients pour développer des solutions de câblage qui économisent l'énergie et facilitent la production et le transport des énergies renouvelables.

Nous nous efforçons de satisfaire au mieux nos clients en leur apportant une **information précise** sur la composition de nos produits et leur impact environnemental tout au long de leur **cycle de vie**. Nous mettons à leur disposition des filières de traitement et de recyclage de leurs câbles en fin de vie.

La protection  
de l'environnement  
et la sécurité  
de nos produits  
sont notre  
préoccupation  
constante

ENGAGEMENT //

# Les collaborateurs

---

En adhérant au **Pacte mondial des Nations Unies**, Nexans confirme son engagement à respecter le droit international relatif aux droits de l'Homme, à éliminer toutes formes de travail forcé ou obligatoire et à refuser le travail des enfants.

Nexans souhaite développer des équipes qui reflètent la **diversité** des marchés et des communautés au sein desquels il exerce ses activités. Toute personne travaillant dans le Groupe participe à son succès. Chacun doit être traité avec équité et respect. En travaillant ensemble, en tirant le meilleur parti de la diversité de nos **talents**, en développant nos **compétences**, nous nous ouvrons de nouvelles opportunités.

Le Groupe déploie les moyens nécessaires pour assurer la **santé** et la **sécurité** de ses collaborateurs sur leur lieu de travail.

## **Diversité et équité**

---

La diversité est un atout qui doit être valorisé et développé. Nexans respecte l'égalité des chances et entend assurer à ses collaborateurs un environnement de travail sans discrimination ni harcèlement de quelque nature que ce soit.

RESPECT //

Nous respectons  
nos différences

Nous veillons à ce que les décisions concernant le recrutement, la rémunération, la promotion et le maintien dans l'emploi se fondent sur les compétences, les aptitudes et les résultats. La couleur de la peau, la religion, le sexe, l'âge, l'origine nationale, l'orientation sexuelle, le statut marital, le handicap, les opinions politiques ou philosophiques, l'appartenance à un syndicat ne doivent donner lieu à **aucune discrimination**.

Nous préservons la **confidentialité** des informations personnelles des collaborateurs.

Chacun doit traiter ses collègues et les personnes avec qui il travaille comme il aimerait qu'ils le traitent : avec respect, confiance et courtoisie.

## **Formation et développement**

Afin de développer le potentiel de chaque employé et partager les meilleures pratiques, Nexans veut permettre à ses salariés d'accéder, tout au long de leur carrière, aux actions de **formation** nécessaires au bon exercice de leur métier et à leur **employabilité**.

## **Relations sociales**

Nexans souhaite développer des **relations constructives** avec ses salariés et leurs représentants.

Nous respectons le droit des collaborateurs de former ou rejoindre les syndicats et les organisations

de travailleurs de leur choix et de s'organiser pour participer à des négociations collectives.

Nous reconnaissons le rôle et les responsabilités de nos partenaires sociaux et nous engageons à communiquer et négocier ouvertement avec eux pour aborder les questions d'intérêt collectif.

Lorsque nous réalisons des restructurations, nous nous attachons à envisager toutes les solutions de reclassement interne et externe, en proposant des formations et des accompagnements, le cas échéant.

## **Santé et sécurité**

Travailler en sécurité repose non seulement sur la fiabilité technique des installations et des équipements, mais aussi sur la formation des salariés et le dynamisme de la culture santé et sécurité du Groupe. Nexans souhaite fournir un environnement de travail sûr qui n'expose personne à des risques.

Chacun doit respecter les règles d'hygiène, de santé et de sécurité et aider ses collègues et les prestataires à faire de même.

Nous devons être attentifs aux problèmes de sécurité et veiller à ce que nos actes n'entraînent aucun risque pour les autres ou pour nous-mêmes.

**La sécurité est pour Nexans une priorité absolue. Quelle que soit l'urgence, la sécurité doit primer.**

# DIALOGUE //

Soutenir les communautés  
contribue à leur développement

# Gouvernements et Communautés

---

Nexans souhaite apporter une contribution positive aux pays et aux communautés dans lesquels il opère en créant des richesses et des emplois, en développant les compétences.

Nous respectons les cultures et les sensibilités locales.

Nous nous opposons à la corruption et nous engageons à faire preuve de transparence dans nos transactions.

## Lutte contre la corruption

La corruption est incompatible avec l'éthique de Nexans et son adhésion au Pacte mondial. L'infraction aux lois anti-corruption est sanctionnée par de lourdes amendes pour les sociétés et par des peines de prison pour les personnes.

Aucun de nous ne doit effectuer directement ou indirectement un **paiement** ou un don, ou accorder tout autre avantage de manière officielle ou occulte en vue d'influencer un agent d'une autorité publique ou gouvernementale.

## Activités politiques

La politique générale de Nexans est de ne pas apporter de contributions aux organisations, partis ou comités politiques. En tout état de cause, un versement doit respecter la législation et donner lieu à un accord préalable écrit de la Direction de zone.

Le Groupe respecte le droit de ses collaborateurs de participer à des activités politiques **à titre personnel** dès lors qu'il apparaît clairement qu'ils

ne représentent pas l'entreprise, n'agissent pas en son nom. Les activités politiques ne doivent ni prendre sur le temps de travail ni mobiliser les ressources de l'entreprise.

## Relations avec les communautés

Nexans entend instaurer le **dialogue** avec les communautés et les représentants de la société civile.

Le **soutien d'initiatives** locales en faveur de la solidarité, de la santé, de l'éducation, du développement économique et social, de l'environnement, de la culture et du sport est du ressort de chaque entité après accord de la Direction de zone.

## Enquêtes des autorités réglementaires ou gouvernementales

Nous devons collaborer courtoisement avec les représentants des autorités gouvernementales ou réglementaires qui mènent une enquête.

Si la demande est inhabituelle, il convient de la signaler au Service juridique et à votre responsable et de leur demander conseil avant de poursuivre.

---

**Si vous avez le moindre doute sur la conformité** et la façon de traiter une demande, une activité ou une initiative d'un gouvernement, d'une administration, d'une association, d'une ONG ou d'un média, prenez contact avec votre responsable, le Service juridique ou l'équipe locale chargée de la communication et des relations extérieures.

---

# Conduite professionnelle

Nexans respecte la vie privée de ses collaborateurs et n'intervient pas dans leur conduite en dehors du travail.

## Conflits d'intérêt

Un conflit d'intérêt peut apparaître lorsque les activités sociales, économiques ou politiques d'un employé ou d'un de ses proches influent ou pourraient influencer sur son **objectivité** et sa **loyauté** envers le Groupe.

L'occupation d'un poste, d'une fonction ou la détention d'un intérêt financier dans une organisation concurrente, cliente, fournisseur ou partenaire commercial du Groupe, dès lors que vos fonctions dans le Groupe vous permettent d'avoir une influence sur cette relation, est constitutive d'un conflit d'intérêt.

Tout collaborateur doit informer son responsable et obtenir son accord de toute situation qui pourrait

représenter un conflit d'intérêt ou donner l'impression d'influer sur son jugement et ses actes.

## Protection des ressources de l'entreprise

Chacun doit faire preuve d'**intégrité**, de **vigilance** et de **bon sens** afin de s'assurer que les ressources et les opportunités du Groupe ne sont ni détournées ni gaspillées. Ces ressources incluent le temps de travail, les actifs immatériels, les informations confidentielles.

Tous les équipements, informations, idées et données que vous utilisez ou auxquelles vous avez accès dans votre travail appartiennent au Groupe ou à ses partenaires. Les ressources du Groupe doivent être utilisées à des seules fins professionnelles. Il en est de même des opportunités identifiées dans le cadre de vos fonctions.

# INTÉGRITÉ //

Les biens de l'entreprise  
sont réservés à un usage  
professionnel

# CONFIDENTIALITÉ //

## Respect des règles de confidentialité

---

La propriété intellectuelle, les savoir-faire industriels, les analyses et plans stratégiques, les informations financières, techniques et commerciales et toutes les informations confidentielles sont des **actifs de grande valeur** dont la divulgation non autorisée peut porter gravement préjudice au Groupe.

Toutes les informations confidentielles, et notamment les données qui se rapportent aux clients et fournisseurs, doivent être conservées en sécurité et restituées en cas de départ du Groupe.

Nous devons éviter de discuter ou de travailler sur des informations confidentielles dans des lieux publics où les conversations peuvent être entendues et la sécurité des données compromise.

## Propriété intellectuelle

---

Le Groupe respecte la propriété intellectuelle et les informations protégées des tiers.

L'utilisation d'informations confidentielles appartenant à un tiers ne peut intervenir que dans le cadre d'un accord approuvé par le Service juridique.

Le chargement de logiciel sans licence sur les ordinateurs du Groupe est interdit.

Assurer  
la confidentialité  
des informations  
de l'entreprise  
protège  
sa compétitivité  
et sa valeur

# Mise en œuvre des principes de conduite des affaires

---

Le respect et l'application des principes du Code concernent tous les collaborateurs du Groupe, selon ses fonctions et responsabilités. Chaque salarié se doit de les lire attentivement et de les respecter. Pour un descriptif plus précis de certains des principes énoncés, les collaborateurs peuvent se référer aux procédures de la Direction Générale ou aux procédures juridiques élaborées par le Groupe.

En cas d'incertitude ou de doutes concernant certaines dispositions de ce Code, vous pouvez consulter votre **responsable direct**, le **Service des Ressources Humaines** ou le **Service juridique**. Ils vous conseilleront sur la meilleure marche à suivre.

La procédure spécifique « gestion des signalements relatifs au Code d'éthique et de conduite des affaires » traite des signalements des dysfonctionnements graves dans les domaines comptable, financier et bancaire, de lutte contre la corruption, de respects des règles en matière de concurrence.

Le Code d'éthique et de conduite des affaires de Nexans est également disponible dans la rubrique des procédures de la Direction Générale de l'intranet Corporate.

